



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 19h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

PRÉSENCES

Monsieur Pierre Daigneault	maire	
Monsieur Patrice Dubé	conseiller	siège 1
Monsieur Réjean Albert	conseiller	siège 2
Monsieur Fernand Albert	conseiller	siège 3
Madame Carole Viel	conseillère	siège 4
Madame Marguerite Albert	conseillère	siège 5
Madame Armelle Kermarrec	conseillère	siège 6
Madame Claudine Castonguay	secrétaire de la séance	

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture

Le maire Pierre Daigneault constate quorum à 19h00 et déclare la séance ouverte et nous souhaite un bon temps des fêtes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour Réso2022-189

Il est proposé par Carole Viel, et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023.

Adoption du budget 2023 Réso2022-190

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2023 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent,

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lejeune a pris connaissance des prévisions qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux,

ATTENDU QU'UN avis public a été donné le 7 décembre 2022,

Il est proposé par Réjean Albert secondé par Fernand Albert, et résolu unanimement d'adopter le présent budget.

Le conseil prévoit les recettes suivantes pour l'année financière 2023 et approuve les sommes nécessaires aux différents postes, à savoir :

REVENUS

*Taxes	372 744.00 \$
*Taxes sur une autre base	78 430.00\$
*Paiements tenant lieu de taxes	91 268.00 \$
*Services rendus	128 130.00 \$
*Autres revenus de sources locales	46 524.00 \$
*Transferts	238 075.00 \$
*Imposition de droits	4 000.00 \$
*Intérêts	1 000,00 \$
Total des revenus	960 171.00 \$

Le conseil prévoit les dépenses suivantes pour l'année financière 2023 et approuve les sommes nécessaires aux différents postes, à savoir :

CHARGES

Administration générale	304 985. 00 \$
-Conseil municipal	48 084.00\$
-Gestion financière et administrative	203 081.00\$
-Élections (greffe)	10 090.00\$
-Évaluation	20 080.00\$
-Autres	23 650.00\$
Sécurité publique	117 924.00\$
-Sureté du Québec	22 790.00\$
-Sécurité incendie	93 134.00\$
-Sécurité civile	2 000.00\$
Transport	444 252.00\$
-Voirie	257 013.00\$
-Enlèvement de la neige	183 570.00\$
-Éclairage des rues	2 400.00\$
-Signalisation	500.00\$
-Transport adapté	769.00\$
Hygiène du milieu	128 647. 00\$
-Approvisionnement eau potable	35 520.00\$
-Réseau de distribution eau	22 504.00\$
-Collecte de déchets	29 830.00\$
-Matières recyclables	16 378.00\$
-Cours d'eau	1 418.00\$
-Autres	22 997.00\$
Santé et bien-être	9 033.00 \$
-Logement social (OMH)	4 000.00\$
-Autres	5 033.00\$
Aménagement, urbanisme et développement	34 933.00\$
Loisirs et culture	72 548.00 \$
-Centre communautaire	29 081.00\$

-Patinoire	19 273.00\$
-Activités culturelles	21 022.00\$
-Autres	3 172.00 \$
Frais de financement	4 180. 00\$
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(156 331.00\$)
Amortissement	132 690.00\$
Remboursement dette	(43 859.00) \$
Activités d'investissement	(12 500.00) \$
Conciliation à des fins fiscaux	(76 331.00) \$
Total des dépenses	960 171.00 \$

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes, le taux de taxes et le tarif des compensations énumérées ci-après s'appliquent pour l'année fiscale **2023**.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Projet 2023-2024-2025

Projet	Montant	2023	2024	2025
Voirie				
Rang du Lac (TECQ)	500 000.00\$	500 000.00\$		
Édifice municipal				
Étude système solaire (bureau)			40 000\$	
Partie de la toiture		12 000.00\$		
Aqueduc				
Compteur D'eau résidentiel (10)	Surplus accumulé	10 000.00\$		
Pression dans le réseau				
Évaluation aqueduc phase1			100 000.00\$	
Aqueduc phase 2				200 00.00\$
Achat Installation borne électrique	Subvention Hydro-Québec	75 000.00\$		

Réso2022-191
Adoption du
programme
Triennal

Il est proposé par Patrice Dubé d'accepter le programme triennal.

ADOPTÉE

5. PÉRIODES DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions. Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Patrice Dubé propose la levée de la séance à 19h40.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
greffière-trésorier

En signant le procès-verbal, Pierre Daigneault, maire, réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec